

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mtangara-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7064fe6625f00e1d672109ea>

Date d'obtention : 2025-10-24 02:01:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

S'assurer que l'incident implique des jeunes d'âge scolaire d'établissements secondaires. Évaluer l'incident en utilisant la trousse Sexto, confisquer les appareils sans visionner leurs contenus (images et vidéo). Contacter le service de police et transmettre toutes les informations recueillies ainsi que les appareils. Le service de police produit un rapport et saisit la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP). La DPCP analyse le dossier et détermine s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. En cas d'acte impulsif, une rencontre de sensibilisation SEXTO est prescrite par la DPCP et la police rencontre individuellement chacun des jeunes impliqués. Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, le dossier est transmis au tribunal de la jeunesse et une enquête criminelle est réalisée déterminer l'ampleur de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'un adolescent refuse de collaborer dans un cas de sextage malgré les explications sexto, l'intervenant doit contacter immédiatement le service de police qui va intervenir rapidement pour éviter la propagation des images.

L'intervenant doit compléter toutes ses étapes même s'il pense qu'il ne s'agit pas d'un acte malveillant, et communiquer avec le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

Si les informations corroborent et qu'on n'est pas en présence d'une pornographie juvénile, le dossier est traité conformément aux politiques de l'établissement.

Lorsqu'on ne dispose d'aucune information qui indique qu'il y aura une répercussions sur le jeune ou le milieu scolaire, l'intervenant scolaire doit agir en conformité avec les directives de l'établissement pour offrir de l'aide et du soutien au jeune si cela est nécessaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La phase d'évaluation de l'incident. Il est important de déterminer s'il s'agit d'une situation pornographie juvénile. Il faut ensuite rencontrer tous les jeunes impliqués pour corroborer les faits sans visionner les images ou vidéo.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

